

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2023-5249
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation de Laval (CHL) pour le soutien à la mission de l'organisme, au montant de 750 000 \$, pour les années 2023 à 2027	
No dossier(s) interne(s) : URB-2023-1295 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-11-01 Date CM souhaitée : 2023-11-07		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Corporation d'habitation de Laval (CHL) est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission est de développer et augmenter l'offre de logements sociaux et abordables sur le territoire lavallois. La mission de l'organisme est assurée quotidiennement par les membres de son équipe pour développer ces projets.</p> <p>Actuellement, l'organisme travaille notamment à la réalisation de deux projets différents : soit un immeuble de 29 logements sur la rue Bousquet et un immeuble de 29 logements sur la rue de Palerme. Il cherche également à acquérir et rénover des immeubles multi-logements afin de les retirer du marché spéculatif et d'en préserver l'abordabilité à long terme. Toutefois, la complexité de certains projets ou encore leur nature innovante impacte les ressources de l'organisme et, par le fait même, sa capacité à développer de nouveaux projets.</p> <p>C'est pourquoi, le 27 mars 2023, CHL a soumis une demande d'aide financière à la Ville de Laval. Cette demande a pour objectif de permettre à l'organisme de consacrer les ressources humaines suffisantes au développement de nouveaux projets innovants et structurants sur le territoire lavallois. La demande de financement, d'un montant de 150 000 \$ par année, s'étend sur une période de 5 ans (2023 à 2027), ce qui correspond à l'échéancier de réalisation des projets et au plan de développement de l'organisme pour Laval.</p> <p>Étant donné l'importance pour la Ville de poursuivre ses interventions dans le domaine du logement social et abordable, nous jugeons à propos que la Ville s'associe à des organismes du milieu pour être appuyée dans ses démarches. En conséquence, nous recommandons d'accepter la demande formulée par la Corporation d'habitation de Laval et de lui octroyer une aide financière annuelle de 150 000 \$ pour une période de 5 ans.</p> <p>Les modalités entourant l'octroi et l'utilisation de cette subvention se retrouvent dans l'entente en pièce jointe qui doit être approuvée par le conseil municipal préalablement au versement de la subvention à CHL.</p>		
IMPACTS MAJEURS <p>Sans cette aide financière, CHL se retrouverait en difficulté pour mener à bien sa mission et développer de nouveaux projets.</p>		
ASPECTS FINANCIERS <p>Nature de la dépense et montant disponibles au budget 2023.</p> <p>Selon la norme comptable sur les paiements de transferts, cette aide doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation, soit 750 000\$.</p> <p>Selon la norme comptable sur les paiements de transfert, la totalité du montant sera imputé dans l'année d'approbation de l'entente, soit 2023.</p>		
CULTURE <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2023-5249
CADRE NORMATIF Article 91.0.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1).		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil : - d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir la Ville de Laval et la Corporation d'habitation de Laval pour le soutien à la mission de l'organisme, au montant de 750 000 \$, pour les années 2023 à 2027; - d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1772418)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1772418 Coût estimé affectant l'année en cours : 750 000,00 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Uniquement, la première recommandation nécessite l'approbation du CM. Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1196 722 1276" style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: center;">Trésorier</p> </div> <div data-bbox="917 1196 1429 1276" style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">2023-10-27</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: center;">AN - MS - JR</p> </div> </div>		